HDP
INTERACTIVE

RÉGIE PUBLICITAIRE

TV · SVOD · RÉSEAUX SOCIAUX

PRÉSENTATION
2027







HDP INTERACTIVE

Une régie dédiée aux environnements audiovisuels thématiques

HDP Interactive est une nouvelle régie publicitaire dédiée aux environnements audiovisuels thématiques. Elle est née d'une conviction simple : les marques recherchent aujourd'hui des médias affinitaires, identifiés et porteurs de sens.

Dans un univers publicitaire fragmenté, les chaînes et plateformes spécialisées offrent une relation plus qualitative avec leurs publics. Elles permettent de toucher des communautés engagées, réunies autour d'intérêts forts, de pratiques culturelles et de passions partagées.

Nous avons pour ambition de structurer cette valeur et de la rendre accessible aux annonceurs et aux agences médias. La régie accompagne les marques dans des univers éditoriaux ciblés, lisibles et premium. Elle commercialise des espaces publicitaires sur des chaînes linéaires, des plateformes de streaming, des offres digitales et des dispositifs sociaux.

LA FORCE D'UN MÉDIA THÉMATIQUE ?

Créer de l'attention en s'adressant aux bonnes audiences, dans les bons contextes.

Des communautés engagées
Des univers éditoriaux identifiants
Des contextes de marque valorisants
Des environnements brand safe

TV | STREAMING | SVOD

CHAÎNE ET PLATEFORME 100% SPECTACLE VIVANT

OPSIS, premier environnement de la régie

Son premier environnement est OPSIS, la chaîne et plateforme de streaming 100 % dédiée au spectacle vivant.

OPSIS propose un cadre publicitaire singulier, associé à la culture, à la création, au théâtre, à la musique, à la danse, à l'opéra et aux grands événements artistiques. Média affinitaire à couverture nationale, distribué sur les box des opérateurs et les plateformes de streaming, OPSIS s'adresse à un public curieux, culturel, urbain et prescripteur.

HDP Interactive souhaite aller au-delà de la simple vente d'écrans publicitaires. Elle propose aux annonceurs une approche plus éditoriale, plus contextuelle et plus cohérente avec l'identité des programmes. L'objectif est de permettre aux marques de s'associer à des univers éditoriaux choisis, plutôt qu'à des inventaires publicitaires indifférenciés.

Cette approche est particulièrement adaptée aux acteurs de la culture, du tourisme, de l'édition, de l'éducation, aux collectivités, aux institutions ainsi qu'aux marques premium souhaitant s'adresser à une audience qualifiée dans un environnement culturel et éditorial valorisant.



Un média affinitaire à couverture nationale.

LA PROMESSE

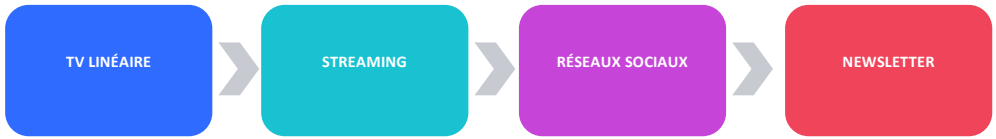
UNE RÉGIE PLUS AGILE, PLUS SPÉCIALISÉE, PLUS ÉDITORIALISÉE

Une régie pensée pour les chaînes et plateformes qui ne recherchent pas seulement du volume, mais de la valeur, de l'affinité et de l'impact.
Une régie au service des marques qui souhaitent s'adresser à des publics réellement concernés par les univers qu'elles investissent.
Une régie conçue pour faire des médias thématiques des territoires de communication à part entière : puissants, lisibles et désirables.

La force de HDP Interactive repose sur sa capacité à combiner expertise média, connaissance éditoriale et souplesse commerciale. Elle s'adresse autant aux grandes agences qu'aux annonceurs souhaitant émerger dans des contextes plus ciblés et plus qualitatifs. Avec cette nouvelle activité, HDP Interactive entend fédérer des inventaires thématiques encore peu valorisés sur le marché publicitaire.

La régie pourra demain accompagner d'autres chaînes ou plateformes spécialisées, dans la culture, le documentaire, la musique, le patrimoine ou les loisirs. Elle se positionne ainsi comme un partenaire des médias de passion, capables de créer de l'attention dans un environnement publicitaire saturé.

TOTAL VIDÉO



Elle permet également aux agences médias de disposer d'une offre claire, structurée et compatible avec les standards du médiaplanning TV. La régie développe des formats simples : spot à spot, packs de visibilité, parrainages de soirées thématiques, offres événementielles et compléments digitaux. Elle construit progressivement une logique « Total vidéo » associant télévision linéaire, streaming, réseaux sociaux, newsletters et opérations spéciales. Chaque campagne peut ainsi être pensée comme un parcours de visibilité, depuis l'écran TV jusqu'aux usages numériques.

NOTRE PROMESSE

Offrir aux marques des territoires éditoriaux identifiables, brand safe, différenciants et porteurs d'image. Rendre ces environnements plus visibles, plus accessibles et plus faciles à activer pour les agences et les annonceurs. Une régie nouvelle génération : spécialisée, agile et pensée autour des contenus, des audiences et des usages.

OPSIS, LA NOUVELLE CHAÎNE TV 100% SPECTACLE

Une chaîne dédiée au spectacle vivant

OPSIS décline son univers en télévision linéaire, pour offrir une expérience immersive, accessible et continue à tous les passionnés de spectacle vivant.

Tout au long de la journée, la chaîne propose une programmation riche et variée : théâtre, danse, opéra, cirque, concerts, mais aussi documentaires, masterclass, interviews et portraits d'artistes. OPSIS fait également vivre l'actualité et les coulisses de la scène artistique avec des rendez-vous dédiés, comme le Journal du spectacle vivant et l'Agenda.

Avec cette nouvelle chaîne, OPSIS complète son offre numérique et installe le spectacle vivant au cœur du quotidien des téléspectateurs, directement depuis leur salon.



GRATUITE | 100% SPECTACLE | 24/7

« OPSIS est aujourd'hui la seule chaîne de télévision gratuite entièrement dédiée au spectacle vivant »

LA CHAÎNE OPSIS

Une distribution nationale sur les box opérateurs

16 M

de box accessibles en France

16 millions de foyers équipés - en moyenne 2 personnes par foyer

8 M

d'abonnés mobiles Free TV

Accès via l'application gratuite Free TV

Accessible gratuitement

FREE	canal 473
BOUYGUES	canal 223
ORANGE	canal 156
ZEOP (La Réunion)	canal 88

TV linéaire + accès mobile : une couverture multi-écrans

12 500

téléspectateurs / jour

250 000

couverture 4 semaines

00:08:50

durée d'écoute 4+

62 ans

âge moyen

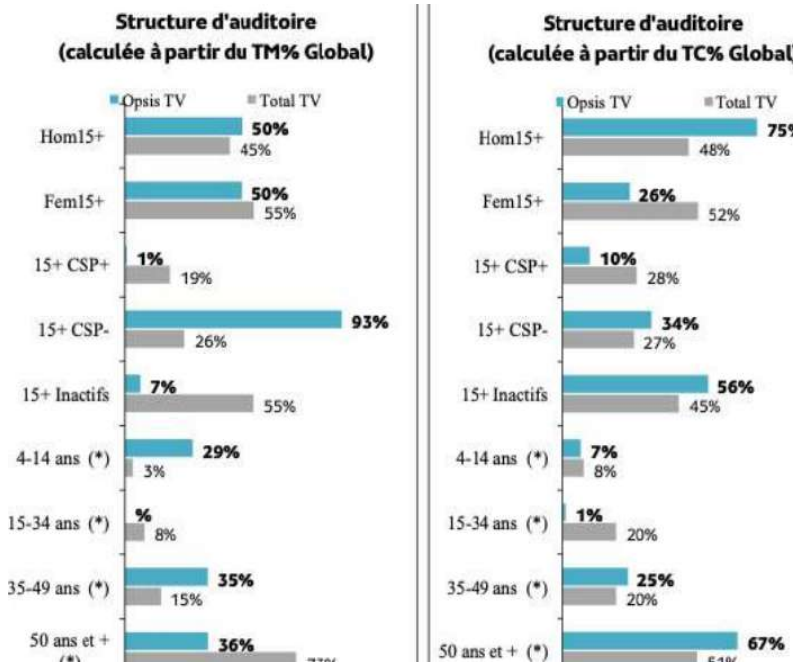
68 / 32

hommes / femmes

25-49 ans

cible pub +++

CSP+ / public urbain / public culturel



Audience estimée



THÉÂTRE



MUSIQUE



OPÉRA



DANSE



JEUNESSE



COMÉDIE



CONTEMPORAIN



DOCUMENTAIRE



MASTERCLASS



CONCERT

LE SPECTACLE
AU CŒUR DE L'ÉCRAN

UNE SEMAINE TYPE

Grille des programmes hebdomadaire

Heure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
6h00	Documentaire	Documentaire	Documentaire	Documentaire	Documentaire	Documentaire	Documentaire
6h30							
7h00	Master-Classe	Master-Classe	Théâtre jeunesse Bouf'Chou	Master-Classe	Master-Classe	Théâtre jeunesse Bouf'Chou	Théâtre jeunesse Bouf'Cho
7h30			Théâtre jeunesse Bouf'Chou				Théâtre jeunesse Bouf'Cho
8h00	Théâtralement vôtre	Théâtralement vôtre		Théâtralement vôtre	Documentaire	Théâtre jeunesse Bouf'Chou	
8h30	Documentaire	Documentaire	Théâtre jeunesse Bouf'Chou	Documentaire			Théâtre jeunesse
9h00					Concert	Théâtre jeunesse	
9h30	Théâtre classique	Théâtre contemporain	Théâtre jeunesse Bouf'Chou	Théâtre contemporain			Théâtre jeunesse
10h00						Théâtre jeunesse	
10h30			Théâtre jeunesse				Théâtre jeunesse
11h00	Théâtre contemporain	Théâtre contemporain	Théâtre jeunesse	Concert	Concert	Théâtre jeunesse Bouf'Chou	Théâtralement vôtre
11h30					Interview Opsis		Théâtralement vôtre
12h00	Master-Classe	Master-Classe	Théâtre jeunesse Bouf'Chou	Concert		Documentaire	Théâtralement vôtre
12h30							
13h00	Théâtre classique	Théâtre contemporain	Documentaire	Théâtre contemporain	Théâtre classique	Comédie	Théâtre contemporain
13h30							
14h00			Théâtre jeunesse	Théâtre classique	Théâtre contemporain		
14h30	Théâtre contemporain	Comédie				Théâtre contemporain	Concert
15h00			Théâtre jeunesse				
15h30					Documentaire		
16h00	Théâtre contemporain	Théâtre contemporain		Théâtre jeunesse		Théâtre jeunesse	Comédie
16h30			Théâtre jeunesse		Théâtre jeunesse		
17h00	Théâtre jeunesse	Théâtre jeunesse				Concert	Théâtre jeunesse
17h30			Théâtre jeunesse	Théâtre jeunesse	Théâtre jeunesse		
18h00	Documentaire	Documentaire		Documentaire		Documentaire	Théâtralement vôtre
18h30			Documentaire		Master-Classe		Master-Classe
19h00	Master-Classe						
19h30		Master-Classe		Master-Classe	Théâtralement vôtre	Documentaire	Concert
20h00	Théâtralement vôtre	Théâtralement vôtre	Théâtralement vôtre	Théâtralement vôtre	Théâtralement vôtre		
20h30	Théâtralement vôtre	Théâtralement vôtre	Théâtralement vôtre	Théâtralement vôtre		Comédie	
21h00	Théâtre contemporain	Concert	Théâtre contemporain	Théâtre classique	Danse		Concert
21h30						Comédie	
22h00					Danse		
22h30		Concert	Théâtre contemporain	Théâtre classique			Concert
23h00	Interview Opsis				Danse		
23h30	Théâtre contemporain			Théâtre classique		Comédie	
0h00			Théâtre contemporain		Documentaire		
0h30		Théâtralement vôtre					Théâtralement vôtre
1h00	Théâtre contemporain	Théâtralement vôtre	Concert	Théâtre contemporain	Théâtre classique	Théâtralement vôtre	Comédie
1h30		Théâtre contemporain				Danse	
2h00						Danse	Comédie
2h30	Interview Opsis		Concert	Théâtre contemporain	Théâtre classique		
3h00		Interview Opsis				Danse	

THÉÂTRE MUSIQUE DANSE DOCUMENTAIRE MASTERCLASS

La chaîne qui transforme la semaine en rendez-vous culturels

01 — **UNE GRILLE LISIBLE**

OPSIS propose une grille lisible et événementielle : une programmation continue autour du spectacle vivant, des rendez-vous récurrents et des temps forts qui donnent aux œuvres une seconde vie à l'écran.

02 — **UNE SEMAINE TYPE**

Des soirées thématiques pour installer des habitudes : Théâtre, Musique, Opéra, Danse, Humour - des portraits et des documentaires.

03 — **DES VISAGES ET DES TALENTS**

Mettre en avant les artistes reconnus et émergents, les révélations et les pépites du spectacle.

Des habitudes de programmation + des rendez-vous éditoriaux = une relation régulière avec le public.

RENDEZ-VOUS ÉDITORIAUX

Les temps forts de la programmation

LE MARDI SOIR

Les concerts musicaux premium



TOUT L'ÉTÉ

Les plus grands festivals
Avignon (Théâtre), Rock en Seine, Hellfest...



TOUS LES JOURS EN ACCESS

Les masterclass des plus grands comédiens



Une plateforme de streaming SVOD

OPSIS EST AUSSI LA 1ÈRE PLATEFORME DE STREAMING 100% SPECTACLE

Disponible en OTT sur opsistv.com, chez l'opérateur satellite Fransat (canal 84 sur le portail Fransat Connect) et sur FREE dans l'onglet VOD (7M de BOX), OPSIS est la première plateforme de streaming culturelle dédiée au spectacle vivant et à la création artistique contemporaine avec plus de 600 programmes de théâtre, musique, opéra, danse, masterclass, documentaires, interviews...

OPSIS propose une expérience accessible à tous les utilisateurs, avec une interface intuitive et des fonctionnalités interactives sur tous les écrans : web, mobile, TV.



WEB MOBILE TV

5,99 €

/ mois - sans engagement

OPSIS

UN CATALOGUE 100% SPECTACLE

Plus de 600 programmes


THÉÂTRE


MUSIQUE


DANSE


JEUNESSE


OPÉRA


COMÉDIE


CONTEMPORAIN



DOCUMENTAIRE


MASTERCLASS



INTERVIEW

OPSISTV.COM

COMMUNAUTÉS ET ENGAGEMENT

Réseaux sociaux OPSIS

11 K

followers Instagram

450 K vues de posts sur 1 mois

2,5 K

followers Facebook

550 K vues de posts sur 1 mois

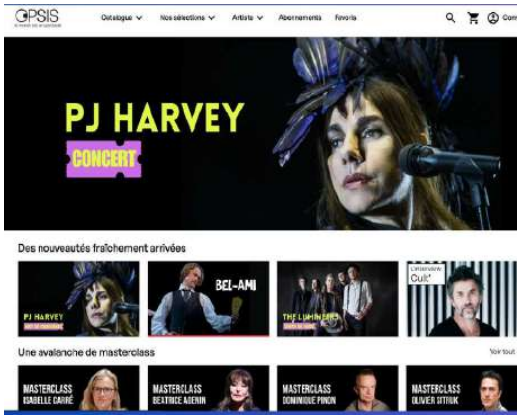


49,1% hommes · 50,9% femmes · Paris, Marseille, Lyon, Toulouse · principales tranches : 55-64, 25-34, 45-54, 65+

Une présence sociale complémentaire pour amplifier les campagnes et prolonger la visibilité antenne.

POINTS DE CONTACT DIGITAUX

Site OPSIS et newsletter BtoC



12 000

utilisateurs actifs

SITE OPSIS

Un point d'entrée éditorial pour découvrir les programmes, les nouveautés et les temps forts.



12 000

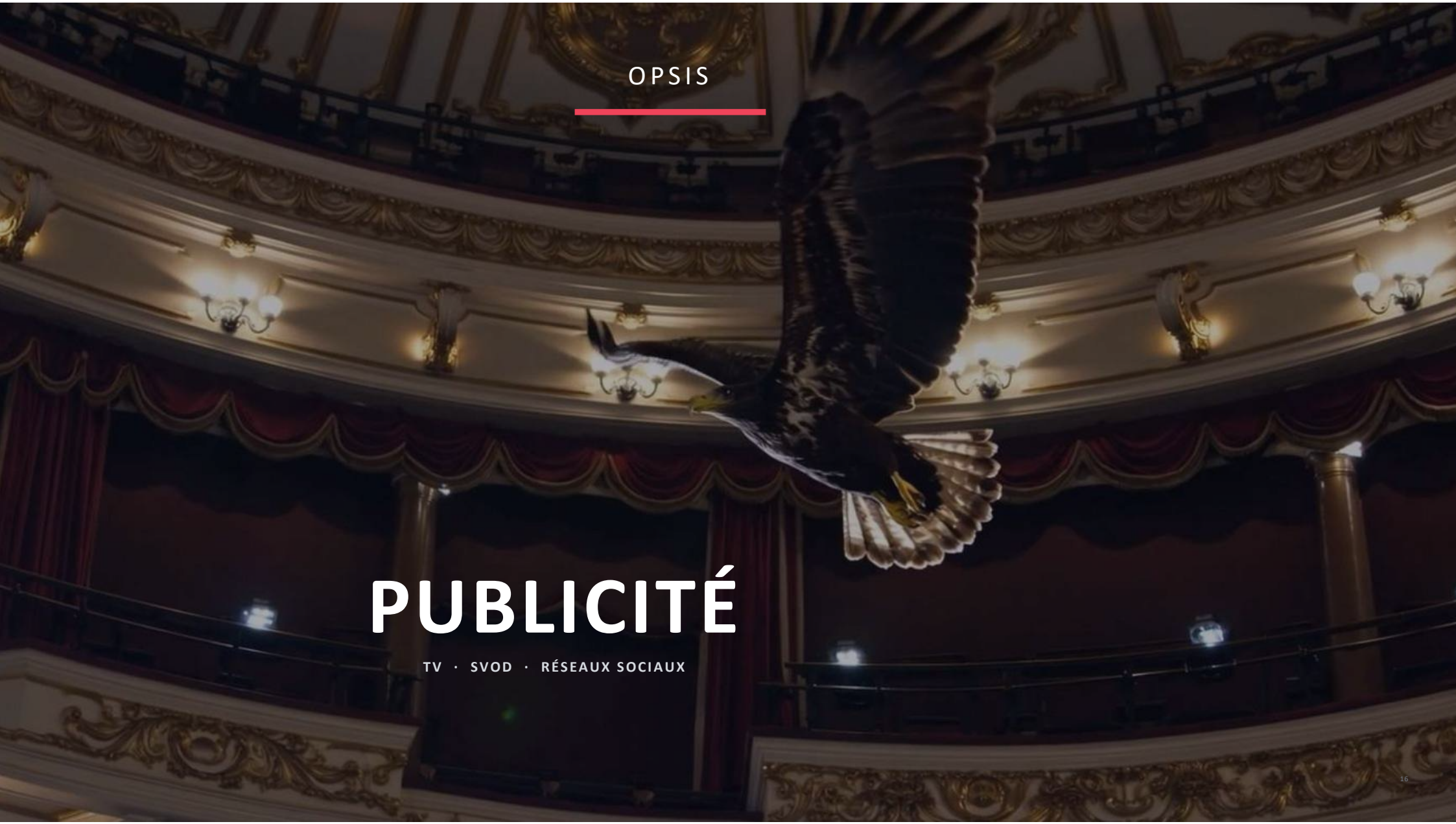
abonnés newsletter

27%

taux d'ouverture moyen

Newsletter BtoC depuis janvier 2025

NEWSLETTER BtoC



PUBLICITÉ

TV · SVOD · RÉSEAUX SOCIAUX

Grille tarifaire

BASE SPOT 20 s BRUT

Tarifs exprimés en euros HT

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Code écran
30€	30€	30€	30€	30€	30€	30€	0655
		30€					0735
30€	30€		30€	30€	30€		0755
		30€				30€	0820
					30€		0845
				30€			0855
30€	30€	30€	30€			30€	0920
					30€		0955
		30€				30€	1015
30€	30€		30€	30€	30€		1050
		30€					1110
						30€	1125
30€	30€			30€	30€	30€	1155
		30€	30€				1210
30€	30€	30€	30€	30€	30€	30€	1255
		30€	30€				1355
30€	30€			30€	30€		1420
		30€				30€	1455
30€	30€			30€			1540
			30€		30€		1555
		30€				30€	1620
30€	30€			30€			1655
		30€	30€		30€	30€	1720
30€	30€			30€			1755
		40€	40€		40€	40€	1825
				40€			1855
40€	40€		40€				1920
		40€		40€	40€	40€	1955
50€	50€	50€	50€				2025
50€	50€	50€	50€	50€	50€	50€	2055
				50€	50€		2155
		50€	50€			50€	2220
	50€						2235
50€							2255
30€				30€	30€		2320
		30€	30€	30€			2340
	30€					30€	2420
					30€		2440
30€	30€	30€	30€	30€	30€	30€	2455
					30€	30€	2555

La grille précise, pour chaque code écran et chaque jour, le tarif brut de référence.

RAPPEL

Codes écrans, dayparts et indices de format

DAY	codes 0300 à 1799
ACCESS	codes 1800 à 1999
PEAK	codes 2000 à 2159
NIGHT	codes 2200 à 2359 + 0000 à 0259

Durées en secondes	Indices	Durées en secondes	Indices	Durées en secondes	Indices	Durées en secondes	Indices	Durées en secondes	Indices	Durées en secondes	Indices
3"	35	13"	74	23"	103	33"	146	43"	207	53"	257
4"	39	14"	77	24"	104	34"	157	44"	212	54"	267
5"	43	15"	81	25"	105	35"	162	45"	217	55"	274
6"	49	16"	84	26"	106	36"	167	46"	222	56"	276
7"	54	17"	90	27"	107	37"	172	47"	224	57"	282
8"	57	18"	93	28"	108	38"	178	48"	230	58"	287
9"	59	19"	95	29"	109	39"	186	49"	232	59"	292
10"	62	20"	100	30"	110	40"	192	50"	244	60"	300
11"	65	21"	101	31"	135	41"	197	51"	250		
12"	69	22"	102	32"	139	42"	202	52"	252		

La référence de marché est le code écran à 4 chiffres. Il identifie le daypart et ne correspond pas nécessairement à l'heure exacte de diffusion. Cette nomenclature est utilisée dans la grille tarifaire, Addside et les échanges EDI.
Les tarifs sont exprimés en base 20 secondes ; l'indice de format s'applique à toute autre durée.

Au-delà de 60 secondes, la diffusion reste soumise à disponibilité et validation de la régie. Les indices sont également applicables aux packs.

RÉFÉRENTIEL MARCHÉ

Quatre façons d'activer l'inventaire OPSIS

01	**SPOT À SPOT (SAS)**	L'annonceur ou son mandataire sélectionne des écrans identifiés par un code à 4 chiffres et une date de diffusion. Le tarif brut base 20 s est celui de la grille en vigueur, modulé selon le format et les options choisies.
02	**PACKS FLOATING**	Un volume de messages est garanti sur une période définie. HDP Interactive répartit les diffusions dans les dayparts convenus, selon les disponibilités du planning. Le prix du pack est exprimé en net HT.
03	**PACKS PRIME / PEAK**	Une pression renforcée peut être concentrée sur le PRIME (codes 1800–2159) ou le PEAK (codes 2000–2159). La répartition et le premium sont précisés au devis et à l'ordre de publicité.
04	**PARRAINAGE / OPS / TOTAL VIDÉO**	Billboards, opérations spéciales et dispositifs TV + vidéo online font l'objet d'une proposition dédiée, avec périmètre, livrables et conditions particulières.

Mode de référence pour l'intégration Addside : Spot à Spot (SAS), sur la base des codes écrans de la grille OPSIS.

À COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

Les remises annonceurs

Les remises suivantes s'appliquent à tout achat d'espace publicitaire chez HDP INTERACTIVE : OPSIS (TV, SVOD, RS).

POUR BÉNÉFICIER DES REMISES

- L'annonceur doit assurer le paiement intégral des factures d'HDP Interactive à leurs dates d'échéance.
- L'annonceur et le mandataire doivent respecter les Conditions Générales de Vente d'HDP Interactive.

Les remises commerciales s'appliquent en cascade selon l'ordre défini ci-après. La première remise s'applique sur le montant brut modulé hors taxe d'achat d'espace de l'ordre de publicité à signer, c'est-à-dire le montant brut hors taxe après application des majorations éventuelles définies au chapitre des modulations tarifaires.

-25% pour tout nouveau client sur la première commande

REMISE DE PROGRESSION

Applicable à partir de 2027, selon la progression du montant net HT annuel par rapport à l'année précédente.

Un barème sectoriel distinct complète ces remises : SIG, campagnes collectives, PME-PMI, éditions et acteurs culturels.

REMISE DE VOLUME

De 1 000 € à 3 000 €	-5%
De 3 001 € à 4 500 €	-10%
De 4 501 € à 6 000 €	-15%
De 6 001 € à 9 999 €	-18%
De 10 000 € à 19 999 €	-21%
De 20 000 € à 29 999 €	-24%
De 30 000 € à 39 999 €	-28%
De 40 000 € à 49 999 €	-31%
De 50 000 € à 59 999 €	-34%
De 60 000 € à 69 999 €	-37%
70 000 € et plus	-40%

Barème 2026

BARÈME 2026

Remises sectorielles : ouvrir la TV à des budgets spécifiques

En complément des remises annonceurs et de volume, HDP Interactive formalise un barème sectoriel. Il permet de traiter de façon transparente des catégories traditionnellement accompagnées par les régies TV. Une seule remise sectorielle est applicable par campagne et elle n'est pas cumulable avec un pack publié en net HT.

SIG & GRANDES CAUSES	-30%	Campagnes gouvernementales, d'intérêt général ou reconnues grande cause nationale.
CAMPAGNES COLLECTIVES	-25%	Interprofessions, fédérations, associations ou marques collectives, après validation du dossier.
PME – PMI	-40%	Annonceurs éligibles sur justificatif ; campagne réalisée pour leur propre marque ou activité.
ÉDITIONS	-50%	Livre, presse, musique enregistrée et offres éditoriales, sous réserve de qualification sectorielle.
CULTURE & SPECTACLE	-60%	Sur achat spot à spot. Les packs Culture publiés en net HT restent disponibles et se substituent à cette remise.

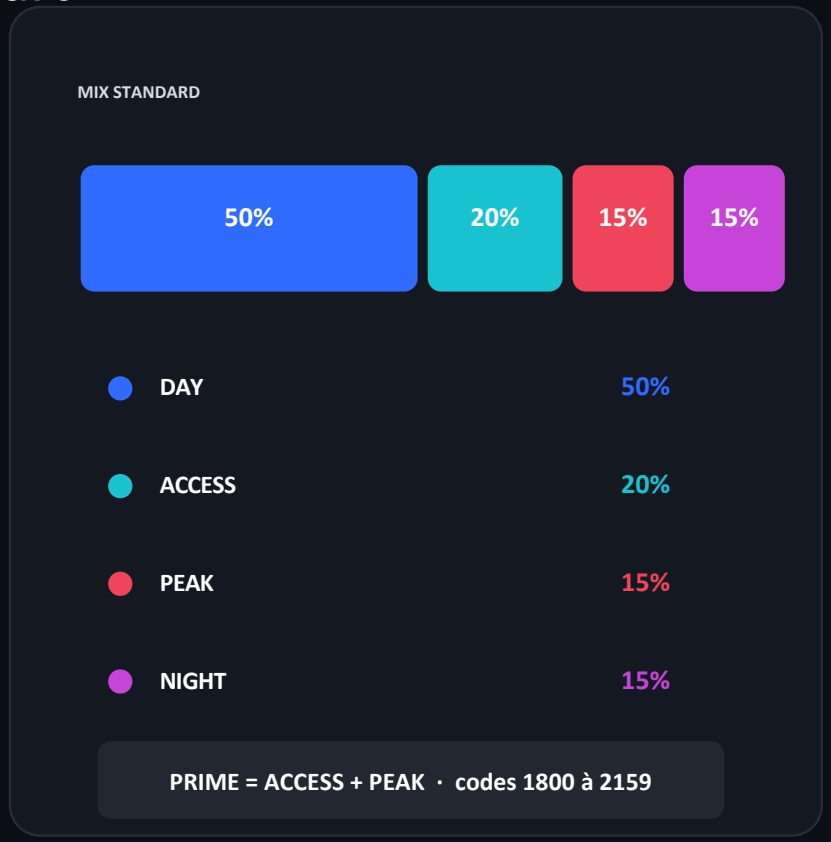
UNE OFFRE PENSÉE POUR LA SIMPLICITÉ

Packs TV : une offre simple, hiérarchisée par daypart

Les packs reposent sur un volume de diffusions garanti et une programmation en floating. HDP Interactive répartit les spots par codes écrans, en fonction du mix de dayparts choisi, de la programmation et des disponibilités. Le plan média précise le nombre de messages, la période et la répartition retenue. Deux niveaux de renforcement permettent de concentrer la pression sur la soirée : PRIME (codes 1800 à 2159) et PEAK (codes 2000 à 2159).

RÉPARTITION STANDARD

Un mix équilibré sur l'ensemble de la journée : DAY (50%), ACCESS (20%), PEAK (15%), NIGHT (15%). Cette répartition est indicative. Elle peut être adaptée selon l'objectif de campagne, la disponibilité des écrans, la saisonnalité et les temps forts éditoriaux. Le volume total de spots reste garanti.



SPOT 20 s

Packs présence et visibilité

PACK PRÉSENCE

105 diffusions / 1 semaine - 15 spots par jour

1 500 € HT

Installer une présence régulière à budget maîtrisé. Idéal pour une première campagne.

53 spots DAY – codes 0300–1799
21 spots ACCESS – codes 1800–1999
16 spots PEAK – codes 2000–2159
15 spots NIGHT – codes 2200–0259

PACK VISIBILITÉ

210 diffusions / 2 semaines - 15 spots par jour

2 500 € HT

Renforcer la répétition et la mémorisation sur une période courte.

141 spots DAY - codes 0300-1799
22 spots ACCESS - codes 1800-1999
26 spots PEAK - codes 2000-2159
21 spots NIGHT - codes 2200-0259

CE QUI EST INCLUS : dispositif clé en main, élaboration du plan média, réception et contrôle technique, intégration et paramétrage d'un film publicitaire, suivi de campagne et bilan détaillé des diffusions.

SPOT 20 s

Packs impact et puissance

PACK IMPACT

318 diffusions / 3 semaines - environ 15 spots par jour

4 000 € HT

Créer une forte présence à l'antenne et multiplier les occasions de contact. Adapté aux campagnes nationales et aux grands rendez-vous.

213 spots DAY - codes 0300-1799
33 spots ACCESS - codes 1800-1999
39 spots PEAK - codes 2000-2159
33 spots NIGHT - codes 2200-0259

PACK PUISSANCE

424 diffusions / 1 mois - environ 15 spots par jour

5 000 € HT

Occuper durablement le terrain avec une forte répétition. Pensé pour les marques, institutions et événements à ambition nationale.

284 spots DAY - codes 0300-1799
44 spots ACCESS - codes 1800-1999
52 spots PEAK - codes 2000-2159
44 spots NIGHT - codes 2200-0259

Forte répétition · Multiplication des occasions de contact · Présence nationale

SOIRÉE

Prime ou Peak : renforcer la pression là où l'attention est la plus forte

PACK PRIME

codes 1800 à 2159

Couverture renforcée sur l'ensemble de la soirée.

- ACCESS + PEAK dans un même dispositif
- Disponible sur les formats 56 / 106 / 318 / 424 diffusions
- Répartition contractuelle précisée au plan média
- EP activables et identifiés au devis

TARIF SUR DEVIS · SELON VOLUME ET PÉRIODE

PACK PEAK

codes 2000 à 2159

Une concentration premium sur le cœur du prime.

- Pression renforcée sur les écrans PEAK
- Premium tarifaire lié à la concentration
- Disponible selon inventaire et période
- EP recommandés pour maximiser l'impact

TARIF SUR DEVIS · SELON VOLUME ET PÉRIODE

Les packs Prime et Peak complètent les packs standards : ils permettent d'augmenter la part des diffusions du soir sans modifier le volume total garanti.

EMPLACEMENTS PRÉFÉRENTIELS

EP : rendre la position dans l’écran explicitement achetable

Les emplacements préférentiels (EP) permettent de réserver une position précise dans l’écran publicitaire. Ils sont valorisés spot par spot sur le tarif brut après application de l’indice de format, sous réserve de disponibilité et d’acceptation par HDP Interactive.

EP A / Z	1re ou dernière position dans l’écran	**+25%**
EP B / Y	2e ou avant-dernière position	**+20%**
EP AUTRE	Autre position expressément demandée	**+15%**

Dans les packs

Un ou plusieurs EP peuvent être intégrés à un pack Prime ou Peak. Le nombre, la position et les écrans concernés doivent alors être explicitement indiqués dans le devis, le plan média et l’ordre de publicité.

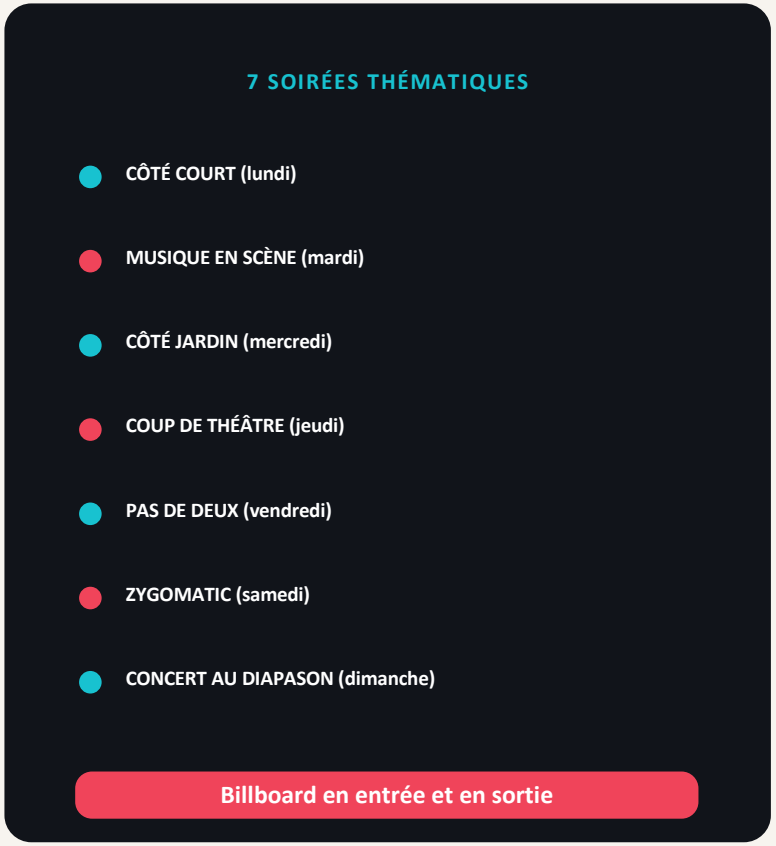
METTEZ EN AVANT VOTRE MARQUE

Les sponsorings et parrainages

Insertion d'un billboard de parrainage + votre logo/visuel « ***Ce programme vous est présenté par…*** » autour de nos soirées thématiques hebdomadaires, en entrée et en sortie.

Les diffusions sont positionnées prioritairement dans les écrans PEAK (codes 2000–2159) et, selon le programme, NIGHT.

1 soirée	320 € HT
Les 7 soirées sur une semaine	700 € HT
4 soirées sur un mois	2 000 € HT
13 soirées / an	15 000 € HT
26 soirées / an	30 000 € HT



LES SPONSORINGS ET PARRAINAGES

Parrainez la création d'un programme

Nous vous proposons de parrainer la création d'un programme qui sera diffusé à l'antenne et sur la plateforme SVOD.

30 000 € HT

base moyenne / programme

mais devant faire l'objet d'une analyse et d'un devis spécifique

- CAPTATION DE SPECTACLE
- DOCUMENTAIRE
- MASTERCLASS
- ÉMISSIONS
- REPORTAGE

EN CONTREPARTIE

Le nom de l'annonceur sera présent au générique de début et fin de l'œuvre, sur l'ensemble des documents de communication de l'œuvre. Un billboard sera intégré avant chaque diffusion de l'œuvre, antenne + SVOD. L'information de la participation sera annoncée à l'antenne dans le « Journal du spectacle » et une campagne spécifique sur les réseaux sociaux sera assurée.

PARTENARIATS & ÉCHANGES DE VISIBILITÉ

Au-delà de l'achat d'espace : construire des échanges de valeur entre OPSIS et ses partenaires

MEDIA ↔ EXPÉRIENCE

PLACES & HOSPITALITÉS

Billets, invitations VIP, pass festivals, accès backstage, répétitions ou rencontres artistes.

En échange : spots TV, bandes-annonces, posts sociaux, newsletter ou jeux-concours OPSIS.

MEDIA ↔ MEDIA

ÉCHANGE DE VISIBILITÉ

Affichage en salle, écrans d'accueil, programmes, billetterie, site, newsletter, réseaux sociaux, présence logo ou mention partenaire.

OPSIS répond par une visibilité antenne + digitale.

MEDIA ↔ AUDIENCE

ABONNEMENTS & ACQUISITION

Codes promo, mois OPSIS offerts, bundle « billet + OPSIS », offres adhérents/CSE, cadeaux fidélité ou avantages membres.

Activation croisée des communautés, sans échange de données personnelles.

MEDIA ↔ CONTENU

ACCÈS & CONTENUS EXCLUSIFS

Coulisses, interviews, répétitions, masterclass, capsules artistes, accès éditorial à un festival ou à une tournée.

OPSIS transforme cet accès en contenus éditoriaux et promotionnels dédiés.

MEDIA ↔ ÉVÉNEMENT

ACTIVATIONS ÉVÉNEMENTIELLES

Studio ou corner OPSIS, interviews live, projection, soirée abonnés, QR code d'abonnement, photocall, présence sur site ou animation co-brandée.

Une expérience physique prolongée à l'écran.

MEDIA ↔ ENGAGEMENT

DOTATIONS & CONCOURS

Places, merchandising, livres, albums, séjours, expériences ou rencontres à gagner.

OPSIS orchestre le dispositif sur la chaîne, les réseaux sociaux et la newsletter.

À IMAGINER AUSSI

Parrainage de soirées · naming d'un rendez-vous · mécénat / financement de programmes · offres tourisme + spectacle · partenariats transport/hôtellerie · présence OPSIS dans les lieux culturels · co-promotion avec médias et billetteries

Chaque opération peut être construite sur mesure, valorisée et contractualisée en fonction des contreparties apportées par chacun.

VISIBILITÉ ANTENNE

Des formats éditoriaux pour valoriser les spectacles

MENTION DANS « L'AGENDA »

30 diffusions / 1 mois
dont 4 en PEAK (codes 2000–2159)

199 € HT

Audience estimée : 10 000 contacts

REPORTAGE 2' - « LE JOURNAL DU SPECTACLE »

Réalisation + 30 diffusions / 1 mois
dont 1 en PEAK (codes 2000–2159)

890 € HT

Audience estimée : 10 000 contacts

BANDE ANNONCE SPECTACLE 1 MINUTE

50 diffusions / 1 semaine
dont 1 en PEAK (codes 2000–2159)

490 € HT

Audience estimée : 40 000 contacts

PACK RÉSEAUX SOCIAUX : > +20K

1 POST

Instagram et Facebook
en push spectacle
partenariat OPSIS

+ un pavé 640 x 640
dans la newsletter mensuelle

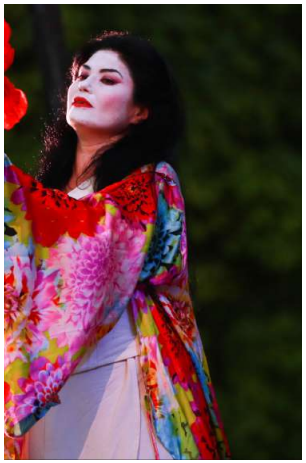
550 € HT



INSTAGRAM



FACEBOOK



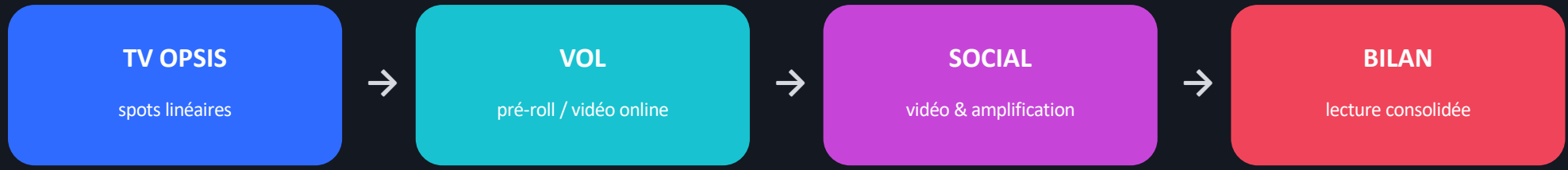
NEWSLETTER

Une présence sociale complémentaire pour prolonger la visibilité du spot et renforcer la répétition autour du spectacle.

TV + VOL

Un plan vidéo global pour prolonger la couverture au-delà du linéaire

Le pilotage vidéo des agences évolue vers une lecture cross-écrans. HDP Interactive peut construire, sur demande, un dispositif combinant la présence TV OPSIS et de la vidéo online (VOL), afin de travailler la couverture incrémentale et la répétition dans un budget unique.



ACTIVATION SUR DEVIS

Selon disponibilité de l'inventaire vidéo online en propre ou via partenaire.
La proposition précise le budget TV, le budget VOL, les volumes, devices, périodes et modalités de reporting.

CGV · 01

Champ d’application, mandat et ordre de publicité

Les présentes dispositions constituent une base de CGV calibrée pour la régie HDP Interactive. Elles s’appliquent aux achats d’espace classique, packs, parrainages et opérations spéciales commercialisés par la régie, sauf conditions particulières expressément convenues par écrit.

ANNONCEUR

Personne physique ou morale pour le compte de laquelle le message est diffusé. L’annonceur demeure responsable de la campagne et du paiement des sommes dues.

MANDATAIRE

Agence ou intermédiaire agissant au nom et pour le compte de l’annonceur dans le cadre d’un mandat écrit. Une attestation de mandat doit être transmise avant le début de la campagne.

ORDRE DE PUBLICITÉ

Document ou flux EDI confirmant l’accord sur le support, la période, les écrans ou packs, le format, le budget et les éventuelles options. L’ordre est personnel et non cessible sans accord de la régie.

DISPONIBILITÉ

Tout achat reste soumis à la disponibilité effective des écrans. HDP Interactive confirme la programmation et peut proposer un écran équivalent en cas d’indisponibilité ou d’évolution de programmation.

CGV · 02

Réservation, modification, report et annulation

La réservation devient ferme après confirmation écrite de HDP Interactive et validation de l'ordre de publicité.
Toute modification demandée après réservation reste soumise à disponibilité et ne doit pas diminuer le budget initial, sauf accord écrit de la régie.

≥ 15 jours ouvrés

ANNULATION SANS PÉNALITÉ

Sous réserve d'une notification écrite reçue avant le délai contractuel.

14 à 8 jours ouvrés

50% DU MONTANT ANNULÉ

Pénalité applicable au montant des diffusions ou prestations annulées / reportées.

< 8 jours ouvrés

100% DU MONTANT ANNULÉ

L'intégralité du montant est due. Même règle en cas d'annulation après démarrage.

PACKS

Un pack constitue un ensemble indivisible de diffusions.
Une fois la campagne commencée, l'interruption anticipée ne libère pas l'annonceur du prix total du pack, sauf accord particulier écrit.

CGV · 03

Créations, conformité, facturation et bilan de campagne

CONFORMITÉ DES MESSAGES

L'annonceur garantit disposer de tous les droits nécessaires et assume la conformité de sa création aux lois, règlements et recommandations professionnelles applicables. HDP Interactive peut refuser ou interrompre la diffusion d'un message manifestement non conforme ou incompatible avec l'image du support.

LIVRAISON TECHNIQUE

Les éléments doivent être livrés dans les délais et au format technique demandé par la régie. Toute livraison tardive ou fichier non conforme peut entraîner un décalage de diffusion sans ouvrir automatiquement droit à compensation.

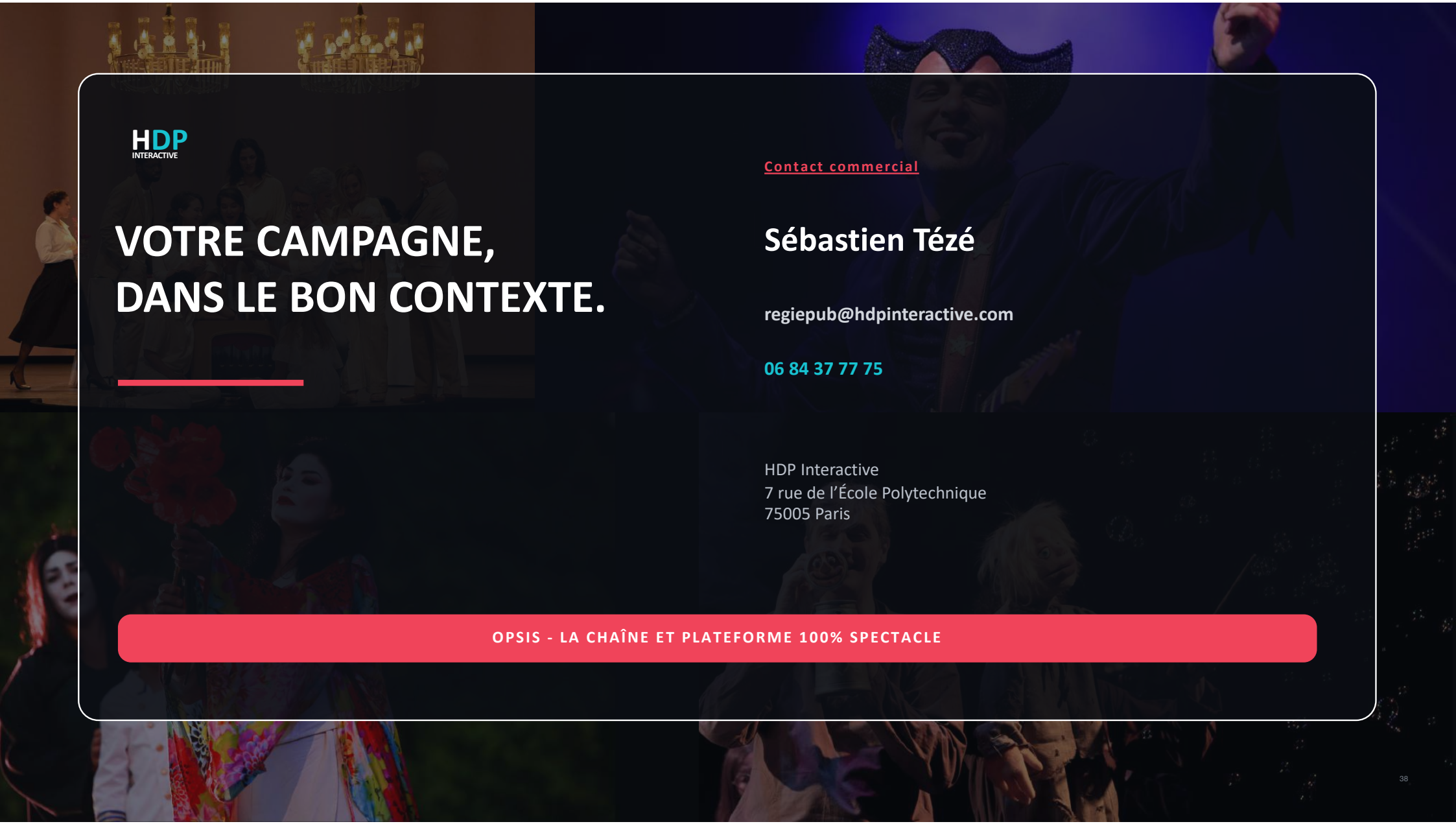
FACTURATION & PAIEMENT

La facturation est établie conformément à l'ordre de publicité et aux conditions commerciales applicables. Les montants sont exprimés hors taxes, auxquels s'ajoute la TVA. L'échéance de règlement figure sur la facture et les conditions particulières de l'ordre.

BILAN & AUDIENCE

La régie remet un bilan de diffusion reprenant les messages effectivement diffusés. Les données d'audience et estimations de contacts sont indicatives, sauf garantie de performance expressément prévue dans l'ordre de publicité.

La version publiée des CGV et les conditions particulières figurant à l'ordre de publicité font foi.



HDP
INTERACTIVE

VOTRE CAMPAGNE, DANS LE BON CONTEXTE.

Contact commercial

Sébastien Tézé

regiepub@hdpinteractive.com

06 84 37 77 75

HDP Interactive
7 rue de l'École Polytechnique
75005 Paris

OPSIS - LA CHAÎNE ET PLATEFORME 100% SPECTACLE

HDP INTERACTIVE

2027

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

LIVRAISON DES FILMS PUBLICITAIRES / PRÊTS À DIFFUSER (PAD)

FORMAT DE LIVRAISON OBLIGATOIRE

APPLE PRORES 422 HQ

HD 1920 × 1080 • 16:9 • CONTENEUR .MOV

IMAGE

Définition : Full HD 1920 × 1080 pixels

Cadence : 25 images/seconde (sauf accord préalable)

Image : format 16:9, sans bandes ni filigrane

Montage : première et dernière images utiles uniquement

Sécurité : titres et mentions lisibles dans la zone de sécurité

SON / NORME EBU R128

Mixage : conforme à la norme EBU R128

Niveau intégré : -23 LUFS (tolérance ± 1 LU)

Crête vraie : maximum -3 dBTP

Pistes : stéréo gauche / droite (canaux 1 et 2)

Audio : PCM non compressé, 48 kHz, 24 bits

LIVRAISON & CONTRÔLE

Un seul fichier par spot, sans mire, clap, compte à rebours ni noir ajouté. Nommage conseillé : ANNONCEUR_DUREE_VERSION.mov (ex. MARQUE_30S_V1.mov).

POINTS DE LIVRAISON :

1 / Serveur FTP de la régie HDPI (lien de connexion à demander).

2 / Envoi du fichier par WeTransfer ou autre service de transfert.

3 / Récupération des spots auprès des prestataires : Cape.io, Nomalab, Extreme Reach.

Tout fichier non conforme peut nécessiter une nouvelle livraison.

HDP INTERACTIVE / RÉGIE PUBLICITAIRE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

2027

Chaînes TV · Plateformes digitales · Environnements audiovisuels thématiques

7 rue de l'École Polytechnique · 75005 Paris
www.hdp-interactive.com
regiepub@hdpinteractive.com

SOMMAIRE

01 / Dispositions générales
Articles 1.1 à 1.14

02 / Supports Chaîne
Articles 2.1 à 2.3

03 / Supports Digitaux
Articles 3.1 à 3.5

HDP Interactive est une société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 830 977 930, dont le siège social est situé 7 rue de l'École Polytechnique, 75005 Paris. Dans le cadre des présentes conditions générales, elle agit en qualité d'éditeur de Supports et/ou de régie publicitaire chargée de commercialiser les espaces de chaînes, services audiovisuels et plateformes thématiques, notamment l'univers OPSIS.

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1.1 - Champ d'application et acceptation des CGV

Tout achat d'espace publicitaire ou toute commande de prestation de communication auprès de HDP Interactive, notamment une opération spéciale, un parrainage, un partenariat, un échange média, une création publicitaire ou toute présence de marque associée à un Support ou à un programme, implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente, ci-après les « CGV », ainsi que des tarifs, conditions commerciales, spécifications techniques et conditions de règlement applicables à la date de l'ordre de publicité.

Les CGV s'appliquent à toute commande passée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2027 par un Annonceur, directement ou par l'intermédiaire d'un Mandataire agissant en son nom et pour son compte en vertu d'un mandat écrit. L'Annonceur et son Mandataire s'engagent à respecter la réglementation en vigueur, les recommandations de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité, ci-après l'« ARPP », ainsi que les usages de la publicité et de la communication audiovisuelle.

HDP Interactive peut modifier les présentes CGV à tout moment. Les nouvelles dispositions sont applicables aux ordres transmis après leur entrée en vigueur. Toute condition contraire figurant dans un bon de commande, des conditions générales d'achat ou tout autre document de l'Annonceur ou du Mandataire est inopposable à HDP Interactive, sauf acceptation écrite et expresse de celle-ci.

Les CGV et les actes qui en découlent sont soumis au droit français. Tout litige qui n'aurait pas pu être résolu à l'amiable relève de la compétence exclusive des juridictions dans le ressort de la Cour d'appel de Paris, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. La nullité éventuelle d'une stipulation n'entraîne pas la nullité des autres dispositions.

Article 1.2 - Définitions

Annonceur : toute personne physique ou morale qui achète, directement ou par l'intermédiaire d'un Mandataire, de l'espace publicitaire ou une prestation de communication sur un Support. Pour le calcul des avantages commerciaux, les sociétés placées sous un contrôle commun peuvent être considérées comme appartenant à un même groupe, tout en demeurant individuellement responsables de leurs commandes et factures.

Mandataire : tout intermédiaire professionnel auquel l'Annonceur confie, par écrit, une mission relative à l'achat d'espace ou à la commande d'une Opération Spéciale. Le mandat est unique pour une même mission et doit être communiqué avant le début de la campagne.

Mandataire payeur : le Mandataire auquel l'Annonceur confie le règlement des factures émises à son nom. Le paiement effectué au Mandataire ne libère pas

l'Annonceur tant que HDP Interactive n'a pas reçu les fonds.

Ordre de publicité : le document contractuel, établi sous format papier ou électronique, qui précise au minimum l'Annonceur, le Mandataire éventuel, le produit ou service promu, le Support, les dates de campagne, les formats, les volumes, les emplacements, les options de ciblage, le budget et les conditions particulières.

Opération Spéciale : toute prestation qui dépasse l'achat d'un emplacement standard, notamment le parrainage, l'habillage, le placement de produit, la création de contenus de marque, l'intégration éditoriale, le jeu-concours, la production d'un billboard, une activation sociale, un partenariat ou un échange média.

Parrainage : toute contribution financière ou matérielle à la production ou à la diffusion d'un programme afin de promouvoir le nom, la marque, l'image, les activités ou les réalisations du parrain, conformément à la réglementation applicable.

Support : tout service ou environnement dont les espaces publicitaires sont commercialisés par HDP Interactive, qu'elle en soit l'éditeur ou qu'elle agisse pour le compte d'un éditeur tiers.

Support Chaîne : toute chaîne ou tout flux audiovisuel linéaire, notamment OPSIS, diffusé par satellite, câble, IPTV, TNT, HbbTV, télévision connectée, FAST ou tout autre réseau de distribution.

Support Digital : tout service numérique, site, application, environnement de télévision connectée, service de vidéo à la demande, replay, chaîne ou compte social, plateforme vidéo, chaîne YouTube ou inventaire publicitaire numérique commercialisé par HDP Interactive.

Impression : l'affichage ou le démarrage comptabilisé d'un format publicitaire numérique, selon les règles de mesure de l'outil de diffusion utilisé.

Éléments techniques : l'ensemble des fichiers, créations, métadonnées, mentions légales, calendriers, fiches d'identification, validations ARPP, liens, tags ou autres informations nécessaires à l'exécution de la campagne.

Article 1.3 - Mandat

L'achat d'espace peut être effectué directement par l'Annonceur ou par un Mandataire agissant au nom et pour le compte de celui-ci. Le mandat, ou une attestation de mandat, doit accompagner le premier ordre de publicité de l'année ou de la période concernée. Il précise l'étendue des missions confiées, les Supports concernés et, le cas échéant, la qualité de Mandataire payeur.

Conformément aux dispositions applicables à l'achat d'espace publicitaire, l'original de la facture est adressé à l'Annonceur. Une copie peut être transmise au Mandataire. L'Annonceur informe sans délai HDP Interactive de toute modification, suspension ou résiliation du mandat.

Article 1.4 - Disponibilité des espaces

Les espaces proposés correspondent aux inventaires disponibles au moment de la réception et de l'acceptation de l'ordre. Toute réservation demeure soumise à la disponibilité du Support, aux contraintes de programmation, aux règles de séparation des secteurs concurrents, aux limitations réglementaires et aux impératifs éditoriaux ou techniques du Support concerné.

HDP Interactive ne garantit ni l'intitulé définitif d'un programme, ni sa programmation exacte, ni un emplacement déterminé dans un écran, sauf engagement écrit expressément stipulé dans l'ordre de publicité et sous réserve des conditions prévues aux présentes CGV.

Article 1.5 - Ordre de publicité et formation du contrat

La commande est matérialisée par un ordre de publicité transmis par courrier électronique, via Addside ou par tout autre outil de réservation indiqué par HDP Interactive. À réception d'un brief, HDP Interactive adresse une proposition, une confirmation de réservation ou un ordre d'insertion précisant les conditions de la campagne.

L'ordre accepté par l'Annonceur ou son Mandataire vaut engagement contractuel et acceptation des présentes CGV. Toute modification postérieure doit être formulée par écrit et n'est opposable à HDP Interactive qu'après acceptation expresse. Chaque

ordre est personnel à l'Annonceur et ne peut être cédé ou transféré sans accord préalable écrit.

Lorsque la durée exacte d'un message n'est pas connue lors de la réservation, HDP Interactive peut retenir par défaut le format de référence prévu par la grille tarifaire. La facturation et le volume sont ajustés à la durée réelle du message lors de sa livraison.

Article 1.6 - Facturation et règlement

Les prix sont exprimés en euros hors taxes. Les taxes, contributions et frais applicables sont facturés en sus. Sauf conditions particulières acceptées par écrit, les factures sont payables par virement bancaire à trente jours date de facture. HDP Interactive peut exiger un paiement avant diffusion pour un premier ordre, un client occasionnel, un Annonceur présentant un risque d'impayé ou toute commande comportant des frais de production ou d'achat externes.

L'Annonceur demeure seul responsable du paiement, y compris lorsqu'il recourt à un Mandataire payeur. Le paiement ou l'avance effectué au Mandataire ne libère pas l'Annonceur à l'égard de HDP Interactive. Toute contestation doit être adressée dans les délais prévus aux présentes et ne suspend pas le paiement de la partie non contestée.

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes échues ou à échoir au titre des campagnes exécutées ou réservées ; • la possibilité de suspendre ou d'annuler toute campagne en cours ou à venir ; • l'application de pénalités de retard au taux indiqué sur la facture ou, à défaut, au taux légalement applicable ; • le paiement de l'indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement, fixée à 40 euros, sans préjudice de frais complémentaires dûment justifiés ; • le cas échéant, l'application d'une indemnité complémentaire au titre des frais de recouvrement et du préjudice subi. Les factures peuvent être émises et transmises sous format électronique, notamment par l'intermédiaire de toute plateforme agréée ou de tout dispositif conforme au calendrier légal applicable.

Article 1.7 - Force majeure, incidents techniques et indisponibilité

La responsabilité de HDP Interactive et, le cas échéant, de l'éditeur du Support, ne peut être engagée lorsqu'un événement imprévisible, irrésistible ou extérieur, un incident technique majeur ou toute cause indépendante de leur volonté retarde, perturbe ou empêche la diffusion ou la mise en ligne d'une publicité.

Sont notamment concernés les guerres, émeutes, grèves, crises sanitaires, décisions administratives, réquisitions, interruptions d'énergie, destructions de matériels, arrêts de réseaux, défaillances de distribution par câble, satellite, IPTV, TNT, HbbTV ou Internet, indisponibilités d'un site, d'une application, d'un opérateur, d'un adserver ou d'un prestataire technique.

Dans une telle hypothèse, HDP Interactive peut, selon les disponibilités et sans que l'Annonceur puisse réclamer d'indemnité, proposer une reprogrammation, une prolongation, un volume compensatoire ou un emplacement de valeur équivalente sur le même Support ou sur un autre Support accepté par l'Annonceur.

Article 1.8 - Offres promotionnelles et conditions particulières

Les offres promotionnelles sont valables pendant la période indiquée dans la proposition commerciale et dans la limite des inventaires disponibles. Elles sont exprimées nettes de fin d'ordre, sauf indication contraire, et ne sont pas cumulables avec d'autres remises ou offres commerciales. Elles sont réservées au même Annonceur, au même produit ou service et à la campagne identifiée dans l'ordre.

Lorsqu'une offre associe plusieurs Supports Chaîne et Digitaux, les diffusions ou mises en ligne doivent intervenir sur une période cohérente. Les conditions commerciales peuvent être propres à chaque Support et ne créent aucun droit automatique à un avantage sur un autre Support.

Article 1.9 - Intérêt général, grandes causes et communication institutionnelle

HDP Interactive peut accorder des conditions spécifiques aux campagnes d'intérêt général, de grandes causes, de communication publique, associative, éducative ou culturelle. Ces conditions sont définies au cas par cas et ne constituent pas un droit acquis pour les campagnes ultérieures.

Article 1.10 - Responsabilité de l'Annonceur et refus de diffusion

Les messages publicitaires sont diffusés sous la seule responsabilité de l'Annonceur et de son Mandataire. Ceux-ci déclarent et garantissent que les créations, produits, services, offres, mentions et liens associés respectent la législation, la réglementation, les recommandations de l'ARPP, les droits de propriété intellectuelle, les droits de la personnalité, les règles relatives aux données personnelles et les obligations sectorielles applicables.

Les messages sont présentés en langue française ou accompagnés d'une traduction française lorsque la loi l'exige. Ils doivent être identifiables comme publicitaires et permettre d'identifier l'Annonceur. L'Annonceur et son Mandataire garantissent solidairement HDP Interactive et l'éditeur du Support contre toute réclamation, action, condamnation ou dépense résultant du contenu ou de la diffusion du message.

HDP Interactive peut refuser, interrompre ou suspendre toute publicité dont le contenu, la présentation, le produit promu, le lien de redirection ou l'environnement associé lui paraît illicite, trompeur, contraire aux recommandations professionnelles, incompatible avec l'image ou la ligne éditoriale du Support, ou susceptible de porter atteinte aux intérêts de HDP Interactive, de l'éditeur ou du public. Ce refus n'ouvre droit à aucune indemnité et ne dispense pas du paiement des prestations déjà réalisées.

Article 1.11 - Réclamations et limitation de responsabilité

HDP Interactive est tenue à une obligation de moyens dans l'exécution des campagnes. Sauf engagement écrit portant sur un volume garanti, elle ne garantit aucun niveau d'audience, de clics, de ventes, de conversion, de mémorisation, de retombées commerciales ou de résultat. Les données d'audience, de visiteurs uniques, d'impressions ou de visionnages communiquées à titre prévisionnel sont indicatives.

La responsabilité de HDP Interactive ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée et est limitée aux préjudices directs, certains et prévisibles. Sont exclus les pertes de chiffre d'affaires, de marge, de données, d'image, d'opportunité, les préjudices indirects et les recours de tiers non imputables à une faute de HDP Interactive.

Toute réclamation doit être formulée par écrit, avec les justificatifs nécessaires, dans les huit jours suivant la diffusion concernée pour les Supports Chaîne et dans les quinze jours suivant la date de facture pour les Supports Digitaux. Passé ce délai, elle est irrecevable. En tout état de cause, la responsabilité financière de HDP Interactive ne peut excéder le montant hors taxes effectivement payé au titre de la prestation directement concernée.

Article 1.12 - Publicité comparative et pluralité de marques

L'Annonceur qui souhaite diffuser une publicité comparative ou citer un concurrent doit en informer HDP Interactive suffisamment en amont. HDP Interactive peut refuser la diffusion en raison d'un risque juridique, d'une incompatibilité de programmation ou de la présence d'une marque concurrente dans le même environnement. Cette vérification ne constitue pas une validation juridique du message.

La présence de plusieurs marques, produits ou annonceurs dans une même création doit être déclarée au moment de la commande et peut donner lieu à une tarification ou à une majoration spécifique prévue par la grille tarifaire.

Article 1.13 - Modification, décalage, suspension ou annulation

Toute demande de modification, décalage, suspension ou annulation doit être adressée par écrit et n'est effective qu'après confirmation de HDP Interactive.

Pour les campagnes standards, les frais d'annulation proposés sont les suivants :

Plus de 5 jours ouvrés avant le début de la campagne : Aucun frais

Entre 5 et 2 jours ouvrés avant le début : 50 % du montant net annulé

Moins de 2 jours ouvrés avant le début : 80 % du montant net annulé

Après le début ou demande de suspension immédiate : 100 % des prestations exécutées et des espaces non revendables

Pour un simple décalage de campagne accepté par HDP Interactive, des frais de 30 % peuvent être appliqués lorsque la demande intervient entre 5 et 2 jours ouvrés avant la date initiale, et de 50 % lorsqu'elle intervient moins de 2 jours ouvrés avant cette date.

Pour les Opérations Spéciales, toute annulation totale ou partielle doit être notifiée au moins quinze jours avant la première diffusion ou mise en ligne. À défaut, un dédit de 60 % du prix net est facturé. Lorsque l'annulation intervient moins de cinq jours ouvrés avant la date prévue, le dédit est porté à 90 %. Les frais externes, achats, productions et prestations déjà engagés sont dus en totalité.

Tout retard ou défaut de livraison des Éléments techniques libère HDP Interactive de ses engagements de calendrier, d'emplacement et de volume. Les espaces réservés en exclusivité, en forte part de voix ou spécialement produits peuvent être facturés en totalité, même si la campagne n'a pas pu être diffusée du fait de l'Annonceur.

Article 1.14 - Données personnelles

Chaque partie s'engage à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles, notamment la loi Informatique et Libertés et le Règlement général sur la protection des données.

HDP Interactive peut collecter les coordonnées professionnelles des collaborateurs des Annonceurs et Mandataires afin de gérer les demandes, négociations, commandes, campagnes, factures, paiements, réclamations et la relation commerciale. Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à ces finalités et pendant les délais légaux de conservation et de prescription.

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition en écrivant à info@hdpinteractive.com, sous réserve de justifier de leur identité lorsque cela est nécessaire.

II. DISPOSITIONS PROPRES AUX SUPPORTS CHAÎNE

Article 2.1 - Tarifs, base de facturation et tranches horaires

Les ordres de publicité sur les Supports Chaîne sont facturés selon la grille tarifaire en vigueur à la date de confirmation de l'ordre. Les tarifs sont exprimés en euros hors taxes et peuvent être modifiés en cours d'année. Les nouveaux tarifs s'appliquent aux ordres confirmés après leur date d'entrée en vigueur.

Sauf indication contraire de la grille tarifaire, le tarif de référence est établi pour un message de trente secondes. Les messages d'une durée différente sont valorisés selon les indices de format figurant dans la grille tarifaire. Les diffusions gracieuses éventuelles sont matérialisées par une modulation de 100 %.

Le chiffre d'affaires brut correspond à la valeur tarifaire des diffusions avant modulations et remises. Le chiffre d'affaires net avant remise professionnelle correspond au brut après application des modulations, abattements et dégressifs. Le chiffre d'affaires net correspond au montant après remise professionnelle, auquel s'ajoutent les éventuels frais techniques, taxes et contributions.

Rappel de la définition des tranches horaires

Day de 3 h 00 à 17 h 59

Access de 18 h 00 à 19 h 59

Peak de 20 h 00 à 21 h 59

Night de 22 h 00 à 2 h 59 le lendemain

Article 2.2 - Conditions commerciales

Les avantages commerciaux sont calculés sur le chiffre d'affaires brut ou net selon leur nature et selon les modalités précisées dans la grille tarifaire ou l'accord commercial. Ils ne sont cumulables que lorsque cette possibilité est expressément prévue.

Remise professionnelle : sur les ordres exécutés dans le cadre d'un mandat conforme, une remise professionnelle de 15 % est appliquée au chiffre d'affaires net après modulations et avantages commerciaux. Elle ne s'applique pas aux frais techniques, de production, d'achat de droits ou de prestations externes.

Abattement floating : un abattement indicatif de 30 % peut être accordé lorsque l'Annonceur accepte une programmation laissée à la libre appréciation de HDP Interactive, selon les disponibilités du planning, sans garantie d'écran, d'horaire ou d'environnement précis.

Early booking : un abattement indicatif de 15 % peut être accordé à une campagne réservée au moins huit semaines avant la première diffusion, sans possibilité d'annulation. Il n'est pas cumulable avec l'abattement floating, sauf accord écrit contraire.

Nouvel Annonceur : un avantage indicatif de 15 % peut être accordé à un Annonceur n'ayant pas communiqué sur les Supports commercialisés par HDP Interactive au cours de l'année précédente. Le changement de dénomination, la communication d'une marque déjà présente ou la reprise d'une activité existante ne permettent pas de bénéficier de cet avantage.

Campagnes collectives, culturelles et associatives : HDP Interactive peut proposer des conditions spécifiques, pouvant atteindre 25 % pour une campagne collective ou associative et 30 % pour une campagne relevant des secteurs culturels, éditoriaux, musicaux, audiovisuels, du spectacle vivant, de la presse ou du jeu vidéo. Ces conditions sont accordées sur devis et ne sont pas automatiquement cumulables avec les autres avantages.

Remise saisonnière : une remise indicative de 15 % peut être accordée aux campagnes diffusées intégralement entre le 1er juillet et le 15 août, hors accord-cadre ou conditions annuelles.

Les emplacements ou dispositifs particuliers peuvent faire l'objet de majorations prévues dans la grille tarifaire, notamment :

- 100 % pour une Opération Spéciale, un échange média ou un partenariat nécessitant un traitement spécifique ; • 25 % pour l'habillage d'un écran publicitaire ou une présence adjacente à un programme parrainé par l'Annonceur ; • 15 % pour le premier, le deuxième, l'avant-dernier ou le dernier emplacement d'un écran ; • 10 % pour le troisième ou l'antépénultième emplacement ; • 10 % en cas de présence de plusieurs marques ou annonceurs dans un même film publicitaire. Les taux ci-dessus constituent une proposition d'adaptation et doivent être confirmés dans la grille commerciale 2027 de HDP Interactive.

Article 2.3 - Éléments techniques et délais de livraison

Les films publicitaires doivent respecter les spécifications techniques communiquées par HDP Interactive. Ils sont remis, avec le calendrier de programmation, la fiche d'identification et, lorsque nécessaire, l'avis ou l'accord de l'ARPP, au plus tard trois jours ouvrés avant la première diffusion, via la plateforme ou le prestataire indiqué par HDP Interactive.

Lorsque le message est non conforme, incomplet ou livré hors délai, HDP Interactive en informe l'Annonceur ou son Mandataire dans les meilleurs délais. L'Annonceur doit fournir une version conforme dans un délai permettant sa mise à l'antenne. À défaut, HDP Interactive n'est pas responsable des diffusions manquées et les espaces réservés peuvent être facturés comme s'ils avaient été exécutés, notamment lorsqu'ils ont été achetés en exclusivité ou ne peuvent être revendus.

HDP Interactive peut refuser un message dont la durée réelle ne correspond pas à la durée commandée ou ajuster la facturation à sa durée effective. Les fichiers remis ne sont pas retournés. L'Annonceur ne transmet que des copies et conserve les

originaux. Toute réclamation technique doit être formulée dans les cinq jours suivant la première diffusion.

La livraison des éléments relatifs aux Opérations Spéciales fait l'objet d'un calendrier spécifique convenu entre les parties.

III. DISPOSITIONS PROPRES AUX SUPPORTS DIGITAUX

Article 3.1 - Tarifs, impressions et modalités de comptage

Les campagnes digitales sont facturées selon les tarifs hors taxes en vigueur communiqués sur demande ou figurant dans la proposition commerciale. Elles peuvent être commercialisées au forfait, au coût pour mille impressions, au coût par vue, au coût par clic, au coût par visite, au coût par lead ou selon tout autre indicateur défini dans l'ordre.

Le prix comprend la mise en ligne initiale de la campagne et, sauf disposition contraire, une modification des créations par période de quinze jours. La mise en place d'un lien hypertexte, l'accès à un bilan de campagne et les options de ciblage éventuellement prévues sont inclus selon les conditions de l'offre.

Les données de l'outil de diffusion ou de l'adserver désigné par HDP Interactive font foi entre les parties pour le décompte des impressions, vues, clics et autres indicateurs. Les chiffres fournis par un outil tiers de l'Annonceur ont une valeur informative et ne sont pas opposables, sauf accord écrit préalable.

Pour les formats vidéo, la durée de référence et les indices applicables sont précisés dans la grille tarifaire. Si la durée réelle diffère de celle déclarée lors de la réservation, le volume, le tarif ou les deux peuvent être ajustés afin de préserver la valeur économique de l'ordre.

Article 3.2 - Remises et offres digitales

La remise professionnelle de 15 % peut être appliquée aux ordres digitaux exécutés dans le cadre d'un mandat conforme, après application des majorations, modulations et avantages commerciaux. Elle ne porte pas sur les frais techniques ou de production.

Les offres digitales sont disponibles dans les formats, emplacements, volumes, rotations et conditions de ciblage précisés dans la proposition. Les volumes d'audience, de visiteurs uniques, de téléchargements, de visionnages ou d'impressions sont prévisionnels lorsqu'ils ne font pas l'objet d'un engagement garanti. L'optimisation en cours de campagne n'est due que si elle est prévue dans l'ordre.

Article 3.3 - Exécution, livraison et emplacement

Les Éléments techniques doivent être livrés au plus tard trois jours ouvrés avant la première mise en ligne pour les formats standards et cinq jours ouvrés pour les formats spécifiques ou les Opérations Spéciales, dans un format conforme aux spécifications de HDP Interactive.

Tout retard, défaut de livraison ou non-conformité libère HDP Interactive de ses engagements de calendrier et de volume sur la période contractuelle. Pour les emplacements exclusifs, événementiels ou à forte part de voix, le volume réservé peut être facturé en totalité lorsque l'espace n'a pas pu être revendu.

Les emplacements sont proposés sous réserve de la disponibilité réelle de l'inventaire. Lorsque l'emplacement prévu ne peut être respecté, HDP Interactive fait ses meilleurs efforts pour proposer un emplacement de valeur équivalente. Si l'Annonceur le refuse, il peut annuler la partie non exécutée sans indemnité complémentaire.

Une modification de création au-delà du nombre prévu dans l'offre peut être refusée ou donner lieu à une majoration de 10 %. Pour les éléments hébergés sur un serveur tiers ou redirigés vers un outil de l'Annonceur, toute interruption, modification ou rupture doit être signalée au moins un jour ouvré à l'avance.

Article 3.4 - Réclamations

Toute réclamation relative à une campagne digitale doit être adressée par écrit dans un délai maximal de quinze jours à compter de la date de facture ou de la mise à disposition du bilan de campagne. Elle doit être accompagnée des éléments permettant un contrôle contradictoire. Passé ce délai, les données de l'outil de diffusion de HDP Interactive sont réputées acceptées.

Article 3.5 - Tags, cookies, traceurs et mesures tierces

L'Annonceur ou son Mandataire doit informer HDP Interactive et obtenir son accord écrit préalable avant d'insérer dans une création, une redirection ou une page de destination un tag, cookie, pixel ou traceur destiné à collecter ou rapprocher des données de navigation.

La demande précise l'identité de l'éditeur du traceur, ses finalités, les catégories de données collectées, sa durée de fonctionnement, ses destinataires, les mécanismes d'information et de consentement, ainsi que les moyens d'opposition. L'Annonceur garantit la conformité de ces dispositifs à la réglementation applicable et demeure seul responsable de leur sécurité, de leur fonctionnement et des traitements réalisés.

HDP Interactive peut refuser, modifier, désactiver ou supprimer tout traceur qui présente un risque juridique, technique, de sécurité, de confidentialité ou de dégradation de l'expérience utilisateur. Les données collectées par un outil tiers ne sont pas opposables à HDP Interactive, sauf accord écrit contraire.

CONTACT ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes Conditions générales de vente entrent en vigueur le 1er janvier 2027 et demeurent applicables jusqu'à leur remplacement par une nouvelle version. Elles sont accessibles sur le site de HDP Interactive, sur Addside ou auprès de l'équipe commerciale.

HDP INTERACTIVE | 7 rue de l'École Polytechnique, 75005 Paris | RCS Paris 830 977 930 | SARL au capital de 2 000 euros | regiepub@hdpinteractive.com| www.hdp-interactive.com